



fenêtres sur cours pas de calais

SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras



date de dépôt : samedi 9 Avril 2011

1^{er} mai manifestation unitaire Arras, 10h place de la gare

Sommaire

- ▶ 4^{ème} Université de printemps *page 2*
- ▶ Pétition salaire *page 2*
- ▶ Agenda Édito *page 3*
- ▶ 18 mai : rendez-vous au ministère *page 3*
- ▶ E-mail, I-Prof,
sécurisez vos mots de passe *page 4*
- ▶ Fiche de contrôle syndical *page 5*
- ▶ Travail des enseignants :
le SNUipp-FSU enquête *page 6*
- ▶ Stages de formation syndicale *page 6*
- ▶ Compte-rendu des CAPD
du 18 février et du 15 mars *page 7*
- ▶ Bulletin de syndicalisation *page 8*

Encart MOUVEMENT I à IV



18 mai rendez-vous devant le ministère pour demander des comptes !



SNUIPP PAS DE CALAIS
Maison des Sociétés
rue Aristide Briand
62 000 ARRAS
Tél/Fax : 03 21 51 72 26
E-mail : snu62@snuipp.fr
Internet : www.snuipp.fr/62/

Retour sur deux jours de débats et d'échanges sur l'école et la réussite des élèves à l'occasion de la 4^{ème} édition de l'université de printemps du SNUipp-FSU organisée dans le Pas de Calais. Un bilan très positif.

Dans le Pas de Calais, professeurs des écoles et chercheurs ont échangé sur l'école et la réussite des élèves pendant deux jours, les 29 et 30 mars dernier, à l'occasion de la 4^{ème} édition de l'université de printemps du SNUipp-FSU. Cette université, organisée par les sections départementales du « Grand Nord » (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais et Somme) fait écho à sa grande sœur, l'université d'automne qui se déroule depuis une dizaine d'années à la veille des vacances d'automne. La base de loisirs d'Olhain, à Houdain, a donc accueilli environ 140 enseignantes et enseignants dont une quarantaine venue des départements limitrophes (et même plus éloignés).

Des débats riches et vivants

L'ambiance fut excellente et les débats furent vivants et si riches que certains sont repartis un peu frustrés par le manque de temps ! Normal avec six conférences et une table ronde ! Danielle Manesse, spécialiste de la grammaire, a suscité moult remous notamment en ce qui concerne les programmes de 2008 et Mireille Brigaudiot a interrogé les bonnes et mauvaises manières d'entrer dans l'écrit au CP. Quant à Rémi Brissiaud, après son exposé, il n'a pu épuiser les multiples questionnements sur l'enseignement des mathématiques entre maternelle et élémentaire.

Grâce à l'exposé de Jean-Claude Emin, les « nordistes » ont même bénéficié d'un avant-goût des débats qui animeront le colloque national du SNUipp-FSU sur les évaluations prévu à Lyon le 7 avril prochain. Et avec Claude Lelièvre, historien de l'éducation, chacun a dû faire un peu de rétrospective sur les débats concernant l'école et le système éducatif... sans oublier la plasticienne Joëlle Gonthier toujours aussi déroutante dans son approche à contre-courant de l'histoire des arts. La table ronde du soir, en dépit de l'absence de certains intervenants, a permis des confrontations entre participants ou entre ceux-ci et Pierre Frackowiack, mais toujours d'une manière très conviviale.

Bref on l'a compris, c'est promis, l'année prochaine on recommencera ! Peut-être dans un des départements voisins. A voir... En attendant un compte-rendu arrivera bientôt sur le site du SNUipp-FSU 62, et un encart devrait accompagner le journal de rentrée.



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !



Pétition pour une revalorisation des salaires

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA lancent une pétition unitaire « OUI à l'augmentation des salaires dans la fonction publique ».

Elle se signe en ligne : <http://salairesfonctionpublique.fr>

Depuis 2000, la hausse de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, est de 19,1%, tandis que l'augmentation du point d'indice de la fonction publique n'était que de 8,74%. La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se monte donc à plus de 10%.

Or depuis l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010, le gel du point d'indice est prévu pour les 3 prochaines années, tandis que les cotisations retraite des fonctionnaires vont augmenter de 34,4% dans les 10 prochaines années.

Agenda

Participez aux infos syndicales du SNUipp-FSU !

les mercredis de 9h à 12h.

- 18 mai **ETAPLES** salle de l'Abbé Delattre
Boulevard de l'Impératrice
- 25 mai **ARRAS** Maison des sociétés rue Briand
- 1 juin **COURRIERES** Salle du foyer restaurant
- 8 juin **LILLERS** (en attente de confirmation)
- 22 juin **CALAIS** maison des associations

*Modèle de courrier pour l'IEN
disponible sur notre site*

RISTT spécial ASH (de 14h à 17h)

- 19 mai **BETHUNE (SEGPA EREA ULIS)**
- 9 juin **LILLERS (IME ITEP IEM SESSAD)**
- 16 juin **ARRAS (Ens référents, PSY,...)**

Nous appelons chacune et chacun à continuer à faire vivre ce droit en y participant massivement .

Venez donc nous rencontrer lors de nos prochaines réunions !

Le 18 mai, rendez-vous au ministère !

Avec 8 967 suppressions de postes pour 8 300 élèves supplémentaires attendus en septembre prochain, la prochaine rentrée se prépare sous de mauvais auspices. Les mesures de suppressions de postes dans les écoles maternelles et élémentaires sont dévoilées une à une dans les départements.

Un peu partout, enseignants et parents tirent le signal d'alarme. Grèves, manifestations, rassemblements, occupations d'école, les actions se multiplient pour dénoncer l'application de la règle intangible du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite.

Les élèves les plus fragiles sont une nouvelle fois laissés pour compte alors qu'ils devraient être la priorité de notre système éducatif. Ils n'ont pas à payer la facture de cette politique aveugle.

L'école au régime sec, ça suffit ! Le ministre ne l'entend pas. Le SNUipp-FSU appelle les enseignants et les parents à venir le lui dire de plus près le 18 mai prochain.

Il propose à tous les acteurs de l'éducation du faire du 18 mai une journée de rendez-vous pour l'école devant le ministère. Des délégations de chaque département rappelleront de vive voix qu'il est urgent de redonner des moyens et des couleurs à l'école.

Édito David Boutin Secrétaire départemental

Après les élections, 141 suppressions !

On savait qu'elle serait sanglante, elle l'est : la carte scolaire est tombée. 141 postes sont supprimés dans les écoles du Pas de Calais. Les équipes pédagogiques sont touchées de plein fouet.



Ce ne sont pas les fermetures de postes d'intervenants en langue vivante, de RASED (encore !), ou d'animateur soutien ZEP qui vont minimiser l'impact médiatique de cette coupe sombre. L'école maternelle est particulièrement touchée avec plus de 70 suppressions de classes. C'est bien là une dégradation de l'école publique qui est en marche.

Les suppressions de 16 000 postes en France, de plus de 60 000 postes depuis cinq ans montrent bien la réalité de la politique menée par ce gouvernement. Les services publics étaient menacés, ils sont maintenant sur la voie du déclin et de la privatisation à plus ou moins long terme.

Seulement voilà, les enseignants n'accepteront pas cette casse sans rien dire, ils vont défendre leurs écoles, leurs collègues, leurs élèves, leur fonctionnement. Une classe en moins ce sont des élèves en plus dans les autres classes, ce sont souvent deux ou trois collègues touchés. Un poste de RASED en moins, ce sont des élèves en difficulté plus grande, ce sont des enseignants en peine de ne pouvoir aider cet enfant non pris en charge. Une classe en moins en maternelle et ce sont des enfants qui se retrouvent à la porte de l'école. Tout cela au nom du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

Après avoir porté la mobilisation le 22 janvier et le 19 mars, après avoir appelé à la grève le 10 février contre ces suppressions de postes, le SNUipp et la FSU ont œuvré dans l'intersyndicale pour défendre les intérêts de l'école. Organisation majoritaire, la FSU a porté le boycott du CTP le mardi 5 et du CDEN le vendredi 8 avril .

La mobilisation pour la défense de notre école ne doit pas s'arrêter là !

Le SNUipp et la FSU appellent à placer l'école au cœur des manifestations du 1^{er} mai. Le SNUipp prépare et appelle à la mobilisation le mercredi 18 mai devant le ministère pour demander des comptes. Car ceux du ministre ne sont sûrement pas satisfaisants...

Toutes vos données professionnelles et certaines de vos données personnelles sont en ligne. Sont-elles bien protégées ? Le SNUipp -FSU vous donne le mode d'emploi pour le faire...

Pourquoi sécuriser votre dossier I-Prof et votre messagerie professionnelle ?

Votre dossier professionnel est en ligne depuis plusieurs années, via i-Prof. L'utilisation de cette application est désormais obligatoire pour pouvoir être informé de la gestion de sa carrière: permutations informatisées (via SIAM), mouvement des personnels, informations sur les promotions, courriers professionnels (circulaires, notes de service,...), notes d'inspection, etc.

Si vous n'avez jamais accédé à i-Prof, peut-être n'en est-il pas de même pour tout le monde : en effet, le mot de passe qui vous est attribué par défaut est votre NUMEN.

Ce numéro administratif est connu des services de l'Éducation Nationale et peut donc être découvert par des personnes mal intentionnées qui accèderont ainsi à vos données professionnelles et personnelles (c'est également le mot de passe par défaut de votre messagerie professionnelle).

Il est donc indispensable de modifier rapidement ce mot de passe pour le remplacer par un nouveau mot de passe, personnalisé et plus sécurisé.

Comment sécuriser votre dossier i-Prof et votre messagerie professionnelle ?

1) Si vous n'avez jamais utilisé votre adresse de messagerie professionnelle (de la forme prenom.nom@ac-lille.fr), il vous faut l'activer : allez sur <https://webmail.ac-lille.fr/portail/>, cliquez à gauche sur identifiant.

Puis entrez votre NUMEN, votre nom, votre prénom et votre date de naissance. Vous obtenez un identifiant (de la forme initiale du prénom + nom + un éventuel numéro) et un mot de passe.

2) Une fois l'adresse activée, vous devrez cliquer sur Webmail ! en haut à gauche de la page d'accueil et y entrer votre identifiant nouvellement acquis et le mot de passe qui vous a été indiqué à l'étape précédente.

3) La page suivante vous propose d'entrer un nouveau mot de passe. Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant :

- au moins une majuscule
- au moins une minuscule
- au moins un chiffre

Un bon mot de passe est facile à retenir mais difficile à découvrir...

Comment transférer automatiquement vos messages professionnels sur votre messagerie personnelle ?

Le «client de messagerie» installé sur votre ordinateur sert

à consulter la boîte aux lettres (B.A.L.), mais aussi à écrire et à conserver une copie des messages envoyés ou reçus. Il faut pour cela installer un logiciel de messagerie (dit client) et le configurer avec les paramètres de la boîte aux lettres (plusieurs postes peuvent être installés simultanément).

Il faut pour cela connaître son «compte utilisateur» et son «mot de passe», ainsi que les noms des serveurs POP et SMTP.

Nous vous proposons ici de relever votre courrier en pop3 ou en imap.

Vous devez pour cela configurer votre client de messagerie comme ceci :

Serveur de courrier entrant :

pop3.ac-lille.fr

protocole : pop3 ou imap

Pour l'envoi du courrier vous devez en règle générale utiliser le serveur de courrier sortant de votre fournisseur d'accès. (ex: smtp.orange.fr , smtp.free.fr , ...).

Si vous avez un portable et que vous changez souvent de fournisseur d'accès vous pouvez utiliser le serveur I-Prof de courrier sortant authentifié.

Serveur de courrier sortant : webmail.ac-lille.fr

protocole : smtps (ssl).

«compte utilisateur» et «mot de passe» de messagerie





SNUipp/FSU 62

MOUVEMENT 2011



Fiche de contrôle syndical
A retourner au SNUipp F.S.U. Pas de Calais
avec la photocopie de l'accusé
de réception de vos vœux

Nom: Prénom :

Nom de jeune fille:

Adresse personnelle:

Code Postal : Ville :

Mail :@.....

Téléphone : Portable :

Affectation actuelle (école/ville):

Vous êtes nommé(e) à : titre provisoire titre définitif titre conditionnel

Type de poste occupé en 2010/2011 :

Directeur (trice) nombre de classes depuis le :/...../.....
ou en intérim de direction depuis le :/...../.....

Adjoint(e) Titulaire mobile

Poste fractionné (nombre de niveaux :)

ASH titulaire du CAPA-SH oui non si oui, option

si non : nommé en ASH depuis :

nature du poste : RASED, CLIS, autre :

Etes-vous touché par une mesure de carte scolaire : oui non

Etes-vous bénéficiaire d'une priorité au titre du handicap : oui non

Ancienneté Générale de Service au 31-12-2010 :amj (consultable sur I-Prof)

nombre d'enfants de moins de 20 ans au 31-03-2011 :

(pour les non-syndiqués, joindre une enveloppe timbrée)

SNUipp- FSU Pas de Calais

Maison des Sociétés 16, rue Aristide Briand

62000 ARRAS

Date prévue de la CAPD mouvement : 26 mai 2011

(Consulter le site du SNUipp 62)

tel et fax 03 21 51 72 26

E-mail : snu62@snuipp.fr

Infos sur le site : <http://62.snuipp.fr>

Le travail enseignant en quête de sens ?

Donnez votre avis !

Que pouvez-vous nous dire de votre travail ? Quelle est cette activité ordinaire remise chaque jour sur le métier qui consiste, de la maternelle au CM2, à faire grandir, apprendre et réussir tous les élèves ? Actuellement, quelles en sont les sources de satisfaction, les difficultés, les obstacles ?

Aujourd'hui, l'école est au centre de toutes les pressions : fortes attentes sociales, accroissement des demandes institutionnelles, ambition de la réussite de

tous, évolution des connaissances, renouvellement des enseignants... Tout bouge. Mais, qu'en est-il du travail enseignant ? Comment se transforme-t-il ? Avez-vous les moyens de faire du travail de qualité ? Ne faut-il pas de manière urgente remettre le métier dans le bon sens ? Le SNUipp-FSU vous donne la parole. Les résultats de cette enquête nationale seront rendus publics lors du colloque organisé par le syndicat le 19 mai à Paris.

Retrouvez cette enquête sur notre site départemental <http://62.snuipp.fr> à remplir en ligne ou en version papier

Stages de formation syndicale

Le SNUipp-FSU 62 vous invite à participer à ses stages de formation syndicale. En cette fin d'année scolaire, deux stages vous sont proposés.

Vendredi 27 mai Stage Retraités Retraitables à Lens Salle Paul Sion, rue Paul Sion avec la participation d'**Alain Dercourt**, ancien secrétaire départemental du SNUipp-FSU 62,

Matin : accueil ; notre système de retraite actuel. Intervention d'Alain Dercourt et débat ; Quand partir en retraite ? Les droits. Retraite des parents de 3 enfants ; Éléments entrant dans le calcul de la pension. Décote. Surcote...

Après-midi : examen des cas particuliers ; le syndicalisme des retraités ; nécessité de continuer à être syndiqué(e), de se syndiquer ; conclusion.

Vendredi 3 juin stage Rythmes scolaires à Isbergues salle Léo Lagrange (*à confirmer*) avec la participation de **Claire Leconte** (professeur en psychologie de l'éducation à Lille 3)

Matin : accueil des stagiaires ; présentation critique des résultats de la consultation académique ; présentation des travaux de Mme Leconte ; débat

Après-midi : poursuite du débat ; ateliers de réflexion ; synthèse des ateliers

Modalités d'inscription

► Demande de congé de formation syndicale à transmettre à l'IA sous couvert de l'IEN

1 mois à l'avance (envoyez-la avant le 27 avril pour le stage Retraités, avant le 3 mai pour le stage Rythmes scolaires attention aux vacances)

(Voir modèle ci-contre à reproduire)

► Remplir et envoyer une fiche d'inscription au SNUipp - FSU (par mail ou par téléphone)

Un stage de formation syndicale est un droit pour chacun : faisons-le vivre !

Chacun a droit à 12 jours de formation syndicale par année.

Nom :
Prénom :
Fonction :
École / Établissement :

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
s/c de Mme M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

objet : demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le2011 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp-FSU du Pas de Calais sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 4 septembre 1997).

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

CAPD du 18 février

Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école : sur 113 candidatures, 104 candidats sont inscrits sur la liste d'aptitude et 9 candidats ne sont pas proposés à la liste d'aptitude.

Stage de formation des psychologues scolaires : selon l'IA, il y aurait 3 postes vacants et seulement 2 départs possibles sur une liste de 13 candidats au total (11 candidatures recevables car 2 candidatures dont les collègues n'avaient pas atteint les 3 ans d'exercice dans une classe). Il est rappelé que ces départs sont conditionnés par les résultats à l'entretien de sélection organisé par le Centre de Formation.

Stage de préparation au DDEAS (Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée): 3 départs possibles SEULEMENT sur 15 candidats. Il y a pourtant dans notre département 15 postes vacants (dommage, il y avait suffisamment de candidats !!!) : 10 en SEGPA et 5 en IME. Encore un problème de budget : la formation coûterait trop cher !

Candidatures pour un emploi d'Enseignant Référent ou d'Enseignant secrétaire de la CDO : 7 candidats retenus ayant un avis TF (5) et F (2) ; 6 concernent les enseignants référents et 1 concerne les enseignants secrétaires de CDO. Nouveauté : les candidats ayant satisfait à l'entretien en conservent le bénéfice pendant 3 années consécutives. Ils seront dispensés de l'entretien et ne devront pas renouveler leur dossier pendant cette période. Les candidats retenus pourront demander ces postes au prochain mouvement.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU organise des stages de préparations aux entretiens de candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école. Par ailleurs, vous pouvez joindre le SNUipp-FSU afin d'obtenir plus de détails concernant l'organisation des entretiens (directeur d'école, psychologue, DDEAS...), les critères d'appréciation des candidatures ainsi que les observations générales de l'administration à l'issue des entretiens.

Questions diverses :

► Nombre de postes spécialisés vacants par option : option A : 1, option B : 1, option C : 6, option D : 66,5, option E : 15,5, option F : 48, option G : 10
Ces données ont été demandées par le SNUipp-FSU dans la perspective de la préparation de la prochaine CAPD concernant entre autre les départs en CAPA-SH.

► Temps partiel : pour les collègues chargés d'une direction : il y a environ une dizaine de demandes qui seront étudiées par l'IA au cas par cas (avec avis de l'IEN). Contactez la section en cas de question. Pour les collègues en SEGPA et EREA : la quotité de service pouvant être fractionnée en heure (et non seulement à 50% ; 62,5 % ou 75 %), le SNUipp - FSU a demandé à ce que le formulaire de demande de temps partiel soit plus précis pour les enseignants de SEGPA et les éducateurs en EREA. Plus d'infos sur le site de la section

► RASÉD : Le SNUipp-FSU a renouvelé sa demande d'un groupe de travail concernant les RASÉD mais l'IA a refusé car la dynamique de ce groupe de travail serait l'opposition ! Un groupe de travail demanderait un éclaircissement national et poserait la question d'un redéploiement, donc pas de groupe de travail. L'IA devrait être plus «précis» sur cette question après le GT du 28 mars 2011 !

► Enseignant Référent : création d'un poste supplémentaire. L'IA répond favorablement à la demande du SNUipp-FSU de faire le point sur le nombre de dossiers suivis par les enseignants référents ainsi que la taille des secteurs d'intervention, et devrait fournir des documents à ce sujet. Par contre, aucune réponse quant aux frais de déplacement ainsi que le nombre d'élèves de l'enseignement privé sous contrat suivis par les enseignants référents.

► Contrats aidés : rupture de contrat et intérêt des enfants : l'IA répond qu'ils ne dépendent pas de sa seule volonté mais aussi d'établissements mutualisateurs (Pôle emploi, MDPH...)

► Aide administrative : l'IA a aussi pris connaissance des annonces en ce domaine mais n'a encore reçu aucune directive.

► Entretien de 2 ans et 20 ans : en phase de tests pour le moment, l'IA attend les instructions mais donne quelques indications : entretien à 2ans = entretien de situation d'entrée dans le métier ; entretien à 20 ans = entretien de situation et de mobilité

► Problème des collègues remplaçants : vérification auprès des services ISSR = il est inutile d'appeler les services du Nord qui n'ont pas accès à toutes les informations. Vous pouvez contacter le SNUipp-FSU pour plus de renseignements.

CAPD 15 mars

Permutations informatisées : 95 participants sur 125 obtiennent la sortie du département. 51 vont y rentrer. Avec moins de 30% de demandes satisfaites, **le SNUipp-FSU exige une réelle concertation sur la question et invite les collègues non mutés à s'exprimer (plus d'info sur le site).**

Postes adaptés

Pour les renouvellements de postes adaptés, 19 dossiers ont été étudiés. 10 collègues obtiennent un prolongement en poste adapté de courte durée (maximum 3 ans). Pour les premières demandes, 18 dossiers ont été déposés. 6 collègues obtiennent un poste adapté de courte durée.

Il reste 4 postes non attribués mais la commission qui a examiné les dossiers avec le médecin de prévention a jugé les cas restants comme non prioritaires pour l'obtention de ce type de poste.

Allègement de service

9 collègues obtiennent un allègement de service de 25%.

Disponibilités

Le département étant en surnombre, les nouvelles demandes et les renouvellements de disponibilité sont accordés. Cette situation risque d'être revue pour la rentrée 2012.

Congés de Formation Professionnelle

26 personnes obtiennent un départ en congé de formation.

Formation CAPA-SH

Départs accordés dans les différentes options :

Option A : 1	Option B : 0
Options C et C' : 2 (1 + 1)	
Option D : 21	Option E : 4
Options F et F' : 21 (19 + 2)	
Option G : 0	

Le SNUipp-FSU a exprimé son regret de voir la formation des maîtres des RASÉD ainsi réduite, ne permettant même pas de combler les déficits dans les autres postes spécialisés... Pire, l'absence de départ en option G risque de pénaliser au delà du Pas de Calais : 4 départs ont été autorisés dans le Nord, mais pour que la formation puisse se faire, il faut un minimum de 12 personnes pour notre académie et celle de Picardie.

Echange franco allemand

Les demandes sont accordées sous réserve de l'avis de la commission et sous réserve que deux enseignants allemands viennent remplacer ceux qui enseigneront en Allemagne pendant 1 an.

Bulletin d'adhésion SNUipp Pas de Calais 2010/2011

► **Pour être informé** : se syndiquer permet de recevoir la presse nationale (Fenêtre sur cours) ainsi que la presse départementale. Cette presse est élaborée par les militants du syndicat. Son contenu est en permanence « branché » sur ce qui fait l'actualité du métier, les propositions ministérielles, mais aussi les nôtres, celles des personnels sur le terrain. *Se syndiquer au SNUipp, c'est pouvoir s'informer par une voie indépendante de l'administration !*

► **Pour rompre l'isolement** : être syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer, etc... c'est ne plus être seul en cas de problème ou de difficulté.

échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
instituteurs								134	141	149	164
prof des E.			126	134	139	149	157	170	180	193	209
PE Hors classe	162	180	192	204	221	235	249				

Temps partiel : Appliquez la formule :
 $[(\text{cotisation temps plein} - 75 \text{ €}) \times \text{quotité}] + 75 \text{ €}$
Contactez la section pour toute question

échelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.G.C.				132	139	146	151	163	172
P.E.G.C. H.C.			197	210					
P.E.G.C. Cl. Ex.	222	237	250						

Retraités : pensions	
< 1 500 €	103
de 1 500 à 2 000 €	128
> 2 000 €	149

1 ^{ère} , 2 ^{ème} année de Master	40
AVS - EVS	40
Disponibilité	45
Congé parental	45

Nom.....
 Nom de j. fille.....
 Prénom.....
 Date de naissance.....
 Sexe F M
 Adresse.....

 Code postal.....
 Ville.....
 Tél.....
 Portable
 E-Mail.....
 École - Ville

Échelon :

Adj. Maternelle Adj. Élémentaire
 Adj. SpécialiséE Dir. classes
 Dir. ASH, SEGPA, EREA, ...
 EMF, CPC, CPAIEN
 ZIL TRS RetraitéE
 PEGC Autres :
 à titre définitif à titre provisoire
 Temps partiel : quotité%
 Congé Formation Professionnelle
 Disponibilité CLD - CLM

► Réduction d'impôts

66 % de la cotisation syndicale viennent chaque année en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu.

Je me syndique à la section départementale du SNUipp-FSU Pas-de-Calais. Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers de traitements automatisés dans les conditions fixées articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas-de-Calais.

Le.....

Signature

Montant de la cotisation :€
 par chèque (à l'ordre du SNUipp Pas de Calais)
 possibilité de régler en plusieurs chèques



*Vous êtes sur Facebook ?
 Retrouvez la page
 du SNUipp-FSU Pas de Calais !*

Bulletin d'adhésion à envoyer au :
SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue A. Briand 62000 Arras

fenêtres sur cours pas de calais journal du SNUipp bimestriel
 prix 0,5€.
 Directeur de la publication : Elisabeth Delalleau
 Rédaction : Alain Dercourt, Bernard Favril,
 CPPAP 3842 D 73 S ISSN 1165-6417 IPNS
 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique
 du SNUipp 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous
 pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous
 concernant en vous adressant au SNUipp 62 maison des
 sociétés rue A. Briand 62000 Arras



SNUIPP
 Fédération Syndicale Unitaire

Qu'est ce que le mouvement ?

C'est l'opération par laquelle chaque enseignant est nommé sur un poste du département, à ne pas confondre avec les mutations qui permettent de changer de département.

Les affectations sont prononcées par l'IA, après avis de la CAPD (commission administrative paritaire). Le mouvement est régi par des règles départementales discutées en CAPD, sous le contrôle des délégués du personnel.

Comment se déroule le mouvement ?

Il y a plusieurs phases : le premier mouvement affecte les enseignants sur des postes qu'ils ont demandés, ces nominations sont à titre définitif (TD). Puis d'autres phases du mouvement ont lieu : les enseignants sont alors nommés à titre provisoire (TP).

Que se passe-t-il si on obtient un poste au premier mouvement ?

Les nominations à l'issue du premier mouvement sont prononcées à titre définitif, ce qui implique d'occuper le poste et de le conserver jusqu'à la satisfaction d'une nouvelle demande.

Et si l'on n'obtient rien lors de la première phase ?

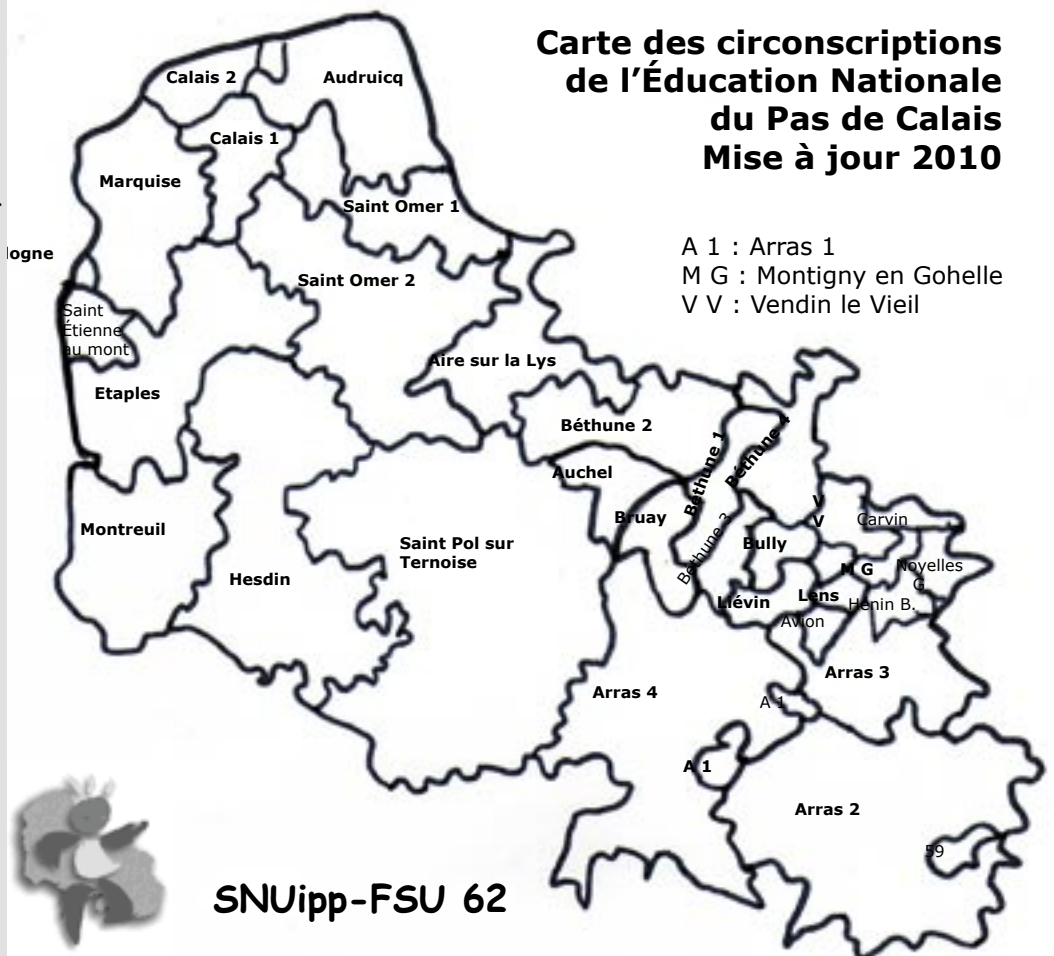
Une seconde phase d'ajustement, ainsi qu'une troisième, sont organisées. A l'issue des ces phases d'ajustement, la nomination sera provisoire pour une année scolaire et il faudra de nouveau participer au mouvement les années suivantes pour obtenir satisfaction.

Comment participer :

La saisie des vœux se fait par INTERNET :

- accéder à I-PROF soit avec l'URL <https://bv.ac-lille.fr/iprof/ServletIprof>, soit sur le site de l'inspection académique du Pas-de-Calais, puis cliquer en bas de page sur le lien I-PROF puis « accès direct » à IPROF.
- saisir le compte utilisateur et le mot de passe correspondant au NUMEN (lettres du NUMEN en majuscules), sauf si vous l'avez déjà modifié (article page 4).
- valider.
- cliquer sur « les services » puis sur le lien SIAM premier degré.
- cliquer sur « phase intradépartementale » pour :
- consulter les postes vacants ou susceptibles de l'être.
- saisir vos vœux (au maximum 30).

Carte des circonscriptions de l'Éducation Nationale du Pas de Calais Mise à jour 2010



Pas de Calais 5 Bassins 35 Circonscriptions		
Arras Saint Pol (5)	Lens Hénin Bt (9)	Boulogne Montreuil (6)
Arras 1 Arras 2 Bapaume Arras 3 Biache St Vaast Arras 4 Avesnes le comte Saint Pol sur Ternoise	Avion Carvin Bully les mines Hénin-Beaumont Lens Liévin Montigny en Gohelle Noyelles Godault Vendin le vieil	Boulogne sur mer Etaples Hesdin Marquise Montreuil sur mer Saint étienne au mont
Béthune Bruay (6)	Calais Saint Omer (6)	ASH (3)
Auchel Béthune 1 Verquin Béthune 2 Lillers Béthune 3 Noeux les mines Béthune 4 Laventie Bruay Labuissière	Aire sur la lys Audruicq Calais 1 Guînes Calais 2 Coquelles Saint Omer 1 Fauquembergues Saint Omer 2 Ardres	Arras ASH, Calais ASH Lens ASH <i>Retrouvez la liste des communes par circonscription en page 3 et 4</i>



Encart mouvement

Qui participe ?

- ▶ Les enseignants affectés à titre provisoire en 2010-2011
- ▶ Les enseignants retenus pour la formation CAPA-SH pour l'année 2011-2012
- ▶ Les enseignants souhaitant reprendre leurs fonctions après une interruption de service : congé de longue durée, en fin de détachement, de mise à disposition et de disponibilité ayant sollicité leur réintégration.
- ▶ Les enseignants ayant obtenu leur intégration dans le département à la suite de leur participation au mouvement national interdépartemental.
- ▶ Les professeurs des écoles stagiaires recrutés à la session 2010
- ▶ Les enseignants dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire
- ▶ Les personnels concernés sont informés personnellement des dispositions qui leur sont applicables. Les directeurs d'école concernés par l'ouverture ou la fermeture d'une classe qui ne souhaitent pas obtenir une autre affectation DOIVENT participer au mouvement en sollicitant leur poste.
- ▶ Les enseignants nommés à titre provisoire en 2010-2011 sur des postes à profil ENAF, RAR, classes relais, postes en milieu pénitentiaire.
- ▶ Les enseignants souhaitant exercer leurs fonctions à temps partiel en 2011-2012 et nommés à titre définitif en 2010-2011 sur des postes de remplacement (*nous contacter*)

Barème

Barème = A.G.S + Nombre d'enfants

Ancienneté Générale de Services (A.G.S) C'est une A.G.S. Fonction Publique.

Elle se calcule de la manière suivante : par exemple 1 an, 11 mois, 12 jours

1 an = 1 point, 11 mois 12 jours : $11 \times 30 = 330 \text{ j} + 12 \text{ j}$
 $= 342 \text{ j} : 360 = 0,950$ TOTAL A.G.S.: 1,950

Au titre de la situation de famille : les candidats ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 20 ans (nés entre le 1^{er} avril 1991 au 31 mars 2011) bénéficieront d'une majoration d'un point par enfant dans le barème de base.

Des priorités d'affectations peuvent également exister (mesure de carte scolaire ou au titre du handicap).

Certains postes ne sont pas soumis au barème (Conseillers pédagogiques CPC, directeurs d'écoles de 10 classes et plus,...) Le SNUipp-FSU dénonce ce type d'affectation qui est contraire au principe d'équité.

Calendrier des opérations

Du 11 au 26 avril : saisie des vœux

26 mai : Commission Administrative Paritaire Départementale qui valide les affectations

28 juin : groupe de travail paritaire : ajustements du mouvement

fin août : ajustements de rentrée

Permanences du SNUipp-FSU spécial mouvement

Pendant la période des vœux du 11 au 26 avril, le SNUipp-FSU 62 met en place des permanences, y compris durant les vacances (de 8h30 à 17h30 durant le temps scolaire et entre 10h et 12h et entre 14h et 16h durant les vacances).

Tel : 03.21.51.72.26

Mail : snu62@snuipp.fr

Les élus du SNUipp-FSU 62 : des élus sur lesquels vous pouvez compter

Avant le mouvement, pour :

- vous aider à établir votre liste de vœux
- vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous avez fournis, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas parfaite concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Même si chaque année les rectifications que nous faisons apporter sont rares, elles ne sont malgré tout possibles que si vous nous faites parvenir le double de votre accusé de réception.

... en cours de mouvement, pour :

- contrôler chaque opération
- s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées
- éviter tout passe-droit
- faire respecter les droits de chacun

... après le mouvement, pour :

- publier les résultats du mouvement avec le barème, pour chaque collègue puisse vérifier, en toute transparence, les opérations, le tout en respectant la loi informatique et liberté.

Chaque collègue dispose d'un code d'accès personnel lui permettant d'arriver directement à sa proposition d'affectation. **Ça, seul le SNUipp-FSU est en mesure de le proposer aux collègues.**

- vous renseigner, si vous le souhaitez, sur la suite accordée à votre demande et si nécessaire, faire corriger une erreur qui aurait pu être commise, malgré notre vigilance.



Le mouvement ?

ça roule avec le SNUipp-FSU 62 !

Liste des communes du département par circonscription

Circonscription de AIRE SUR LA LYS

Aire sur la lys; Arques; Blessy; Campagne les Wardrecques; Clairmarais; Clarques; Delettes; Dohem; Ecques; Enguinegatte; Enquin les Mines; Erny St Julien; Guarbecques; Herbelles; Huringhem; Inghem; Isbergues; Mametz; Quiestede; Racquinghem; Rebecques; Roquetoire; Therouanne; Wardrecques; Wittes

Circonscription de ARRAS 1

Arras; Bailleulval; Basseux; Beaumetz les loges; Berneville; Farbus; Monchiet; Thelus; Vimy

Circonscription de ARRAS 2

Ablainzeville; Achiet le grand; Achiet le petit; Adinfer; Avesnes les Bapaume; Alette; Bancourt; Bapaume; Baralle; Barastre; Beaulencourt; Beaumetz les Cambrai; Beaurains; Behagnies; Bertincourt; Beugnatre; Beugny; Biefvillers les Bapaume; Bihucourt; Blairville; Boiry Becquerelle; Boiry notre Dame; Boiry St Martin; Boiry Ste Rictude; Boisieux au Mont; Boisieux St Marc; Bournon; Boyelles; Bucquoy; Buissy; Bullecourt; Bus; Cagnicourt; Cherisy; Courcelle le Comte; Croisilles; Douchy les Ayettes; Dury; Ecourt St Quentin; Ecoust St Mein; Epinoy; Evillers; Eterpigny; Favreuil; Ficheux; Fontaine les Croisilles; Fremicourt; Gomiecourt; Graincourt les Havrincourt; Greviller; Guemappe; Hamblain les Pres; Hamelincourt; Hapincourt; Haucourt; Havrincourt; Hendecourt les Cagnicourt; Hendecourt les Ransart; Heninel; Henin sur Cojeul; Hermies; Inchy en Artois; Lagnicourt Marcel; Labucquiere; Lechelle; Le Sars; Le Transloy; Ligny Thillois; Marquion; Martinpuich; Mercatel; Metz en Couture; Monchy au Bois; Morchies; Morval; Mory; Moyenneville; Neuville Bourjonval; Neuville Vitasse; Noreuil; Oisy le Verger; Palluel; Pronville; Queant; Ransart; Recourt; Remy; Riencourt les Bapaume; Riencourt les Cagnicourt; Rocquigny; Rumaucourt; Ruyaulcourt; Sains les Marquion; St Leger; St Martin sur Cojeul; Sapignies; Sauchy Cauchy; Sauchy Lestree; Saudemont; Tilloy les Mofflaines; Trescault; Vaulx Vraucourt; Velu; Villers au flos; Villers les Cagnicourt; Vis en Artois; Wancourt; Warlencourt; Ytres

Circonscription de ARRAS 3

Acheville; Achicourt; Arleux en Gohelle; Athies; Bailleul sir Brertholot; Bellonne; Biache st Vaast; Brebiers; Corbehem; Ecurie; Etaing; Fampoux; Feuchy; Fresnes les Mautauban; Fresnoy en Gohelle; Gavrelle; Gouy sous Bellonne; Izel les Equerchin; Monchy le preux; Neuville St Vaast; Neuvireuil; Noyelle sous Bellonne; Oppy; Pelves; Plouvain; Quierry la motte; Roclincourt; Roeux; Saily en Ostrevant; St Laurent Blangy; St Nicolas; Tortequenue; Willerval; Vitry en Artois

Circonscription de ARRAS 4

Acq; Agnez les Duisans; Agnieres; Agny; Ambrines; Amplier; Anzin St Aubin; Aubigny en artois; Avesnes le comte; Bailleulmont; Bajus; Barly; Bavincourt; Beugin; Beaudricourt; Beaufort Blavincourt; Berlencourt le Cauroy; Berles au bois; Berles Monchel; Bethonsart; Bienvillers au Bois; Camblain l'Abbe; Camblineu; Capelle Fermont; Chelers; Couin; Coulemont; Couturelle; Dainville; Denier; Duisans; Estree Cauchy; Estree Wamin; Fosseux; Etrun; Famechon; Foncquevillers; Frevillers; Frevin Capelle; Gaudiempre; Givenchy le Noble; Gommecourt; Gouves; Gouy en Artois; Grand Rullecourt; Grincourt les Pas; Habarcq; Halloy; Hannescamps; Haute Avesnes; Hauteville; Hesuterne; Henu; Hermaville; Humbercamps; Ivergny; Izel les Hameaux; La Cauchie, La Comte; La Herlier; Lattre St Quentin; Le Souich; Liencourt; Lignereuil; Magnicourt en Comte; Magnicourt sur Canche; Maizieres; Manin; Maroeuil; Mingoval; Mondicourt; Montenescourt; Mont St Eloi; Noyelle Vion; Noyelle; Orville; Pas en artois; Penin;

Pommere; Pommier; Puisieux; Riviere Saily au Bois; Saint Amand les Pas; Ste Catherine; Sars le Bois; Sarton; Saulty; Savy Berlette; Simencourt; Somerin; Souastre; Sus St Leger; Thievres; Tilloy les Hermaville; Tincques; Villers Brulin; Villers Chatel; Villers Sir Simon; Wanquetin; Warlincourt les Pas; Wailly; Warlus; Warluzel

Circonscription d' AUCHEL

Ames, Amettes; Auchel; Auchy au bois; Calonne Ricouart; Camblain Chatelain; Cauchy à la Tour; Divion; Ferfay; Labeuvriere; Lapugnoy; Lozinghem; Marles les Mines; Ourton

Circonscription de AUDRUICQ :

Audruicq; Coulogne; Guemps; Les Attaques; Marcq; Muncq Nieurlet; Nielles les Calais; Nortkerque; Nouvelle Eglise; Offekerque; Oye Plage; Polincove; Recque sur Hem; Ruminghem; Saint Folquin; St Omer Capelle; Ste Marie Kerque; Vieille Eglise; Zutkerque

Circonscription de AVION

Avion; Mericourt; Sallaumines

Circonscription de BETHUNE 1

Bethune; Drouvin le Marais; Essars; Fouquereuil; Fouquières les Bethune; Gosnay; La Couture; Locon; Vaudricourt; Verquin; Vieille Chapelle

Circonscription de BETHUNE 2

Allouagne; Annezin; Bourecq; Burbure; Busnes; Calonne sur la lys; Chocques; Ecquedecques; Estree Blanche; Gonnehem; Ham en Artois; Hinges; Lambres; Lespesses; Lieres; Liettres; Ligny les Aires; Lillers; Lingham; Mazinghem; Mont Bernanchon; Norrent Fontes; Oblingham; Quernes; Rely; Robecq; Rombly; Saint Floris; St Hilaire Cottes; Saint Venant; Vendin les Bethune; Westrehem; Witternesse

Circonscription de BETHUNE 3

Verquigneul; Beuvry; Bouvigny Boyeffles; Festubert; Gouy Servins; Hersin Coupigny; Labourse; Noeux les Mines; Sains en Gohelle Saily la Bourse; Servins

Circonscription de BETHUNE 4

Annequin; Auchy les mines; Cambrin; Cuinchy; Fleurbaix; Givenchy les La bassée; Haisnes; Laventie; Lestrem; Lorgies Neuve Chapelle; Noyelles les Vermelles; Richebourg; Saily sur la Lys; Vermelles; Violaines

Circonscription de BOULOGNE

Boulogne sur Mer

Circonscription de BRUAY LA BUISSIÈRE

Barlin; Bruay la Buisserie; Caucourt; Fresnicourt le Dolmen; Gauchin le Gal; Haillicourt; Hermin; Hesdigneul les Bethune; Houchin Houdain; Maisnil les Ruitz; Rebreuve Ranchicourt; Ruitz

Circonscription de BULLY LES MINES

Aix Noulette; Bully les Mines; Grenay; Loos en Gohelle; Mazingarbe

Circonscription de CALAIS 1

Andres; Boursin; Caffiers; Calais; Campagne les Guines; Fiennes; Guines; Hames Boucres; Hardinghen; Hermelinghen; Pihen les Guines; St Tricat

Circonscription de CALAIS 2

Bonnigues les Calais; Calais; Coquelles; Escalles; Frethun; Peuplingues; Sangatte

Circonscription de CARVIN

Benifontaine; Carvin; Estevelles; Libercourt; Meurchin; Pont a Vendin; Wingles

Circonscription de ETAPLES

Alincthun; Bellebrune; Belle et Houlefort; Bournonville; Brunembert; Camiers; Carly; Colbert; Cormont; Courset; Cremarest; Dannes; Desvres; Etaples; Frencq; Halinghen; Henneveux; Hesdin l'Abbe; Hubersent; Lacres; Le Faux; Le West; Longueville; Longvilliers; Lottinghen; Maresville; Menneville; Nesles; Neufchatel Hardelot; Quesques; Questrecques; St Martin Choquel; Samer; Selles; Senlecques; Tingry; Verlincthun; Vieil Moutier; Widehem; Wierre au bois; Wirwignes

Circonscription de HENIN BEAUMONT

Bois Bernard; Drocourt; Henin Beaumont; Rouvroy

Circonscription de HESDIN

Aix en Ergny; Aix en issart; Alette; Aubin st Vaast; Avesne; Beaurainville; Becourt; Beussent; Bezinghem; Bimont; Boubers les Hesmond; Bouin Plumoison; Bourthes; Brevillers; Brimeux; Buire le sec; Campagne les boullonnais; Campagne les Hesdin; Capelle les Hesdin; Cavron St Martin; Cheriennes; Clenleu; Contes; Doudeauville; Douriez; Enquin sur Baillons; Ergny; Gouy St André; Guigny; Guisy; Herly; Hesdin; Hesmond; Huby St Leu; Hucqueliers; Humbert; Labroye; La Loge; Le Quesnoy en Artois; Lespinoy; Loison sur Créquoise; Longfosse; Maintenay; Maninghem; Marant; Marconne; Marconnelle; Marenla; Maresquel Equemicourt; Mouriez; Offin; Parenty; Preures; Quilen; Raye sur Authie; Regnaulville; Roussent; Rumilly; St Denoex; St Georges; St Michel sous Bois; St Remy au bois; Ste Austreberthe; Saulchoy; Sempy; Tortefontaine; Vacqueriette Erquieres; Verchocq; Vieil Hesdin; Wambercourt; Wamin; Wicquinghem; Zoteux

Circonscription de LENS

Eleu dit Leuwette; Lens; Loison sous Lens

Circonscription de LIEVIN

Ablain St Nazaire; Angres; Carency; Givenchy en Gohelle; Lievin; Souchez; Villers au Bois

Circonscription de MARQUISE

Ambleteuse; Audembert; Audinghen; Audresselles; Baincthun; Bazinghen; Beuvregnen; Conteville les Boulognes; Echinghen; Ferques; Havelinghen; La Capelle les Boulogne; Landrethun le Nord; Leubringhen; Leulinghen Bernes; Maninghen Henne; Marquise; Nabringhen; Offrethun; Pernes les Boulogne; Pittefaux; Rety; Rinxent; St Inglevert; St Martin Boulogne; Tardinghen; Wacquinghen; Wierre Effroy; Wimereux; Wimille; Wissant

Circonscription de MONTIGNY EN GOHELLE

Billy Montigny; Courriere; Fouquiere les Lens; Montigny en Gohelle; Noyelles sous Lens;

Circonscription de MONTREUIL

Airon notre dame; Airon saint Vaast; Attin; Beaumerie St Martin; Berck; Bernieulles; Beutin; Boisjean; Brexent Henocq; Campigneules les grandes; Campigneules les petites; Colline Beaumont; Conchil le Temple; Cucq; Ecuire; Estree; Estreelles; Groffliers; Inxent; La Calotterie; La Madelaine sous Montreuil; Lepine; Le Touquet; Marles sur Canche; Merlimont; Montcarvel; Montreuil; Nempont St Firmin; Neuville sous Montreuil; Rang du Fliers; Recques sur Course; St Aubin; St Josse; Sorrus; Tigny Noyelle; Tubersent; Verton; Waben; Wailly Beaucamp

Circonscription de NOYELLES GODAULT

Courcelle les Lens; Dourges; Evin Malmaison; Leforest; Noyelle Godault; Oignies

Encart mouvement

Mouvement... les erreurs à ne pas commettre

Trop de vœux...

Le trop est l'ennemi du bien ! Bien sûr, vous augmentez vos chances d'obtenir quelque chose... mais n'oubliez pas une règle d'or : **ne demandez que ce que vous souhaitez avoir**. Chaque année, des collègues sont surpris d'avoir obtenu un poste qu'ils ne souhaitent pas... mais qu'ils avaient demandé (souvent en fin de liste).

Pas assez de vœux...

Rappelons d'abord que la participation au 1^{er} mouvement, pour les collègues nommés à TP (titre provisoire) ou sans poste est obligatoire. Le SNUipp-FSU fait depuis plusieurs années des propositions pour que le maximum de postes soient publiés dès cette phase. Pour l'heure, il faut savoir que tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants, et qu'il y a **autant de chances d'obtenir un poste déclaré « non vacant » qu'un poste déclaré « vacant »**. En clair, si un poste vous plaît, n'hésitez pas, même si vous estimez n'avoir que peu de chances de l'obtenir.

L'ordre des vœux...

Il a une importance... **pour vous** : c'est dans cet ordre que vos possibilités d'obtenir des postes sollicités seront examinés. Mais contrairement à une idée reçue, sur un même poste à barème égal, ce n'est pas l'ordre des vœux qui départage les candidats, mais l'AGS (Ancienneté Générale de Service) puis l'âge (au bénéficiaire du plus âgé, au jour près).

7 ans de réflexion...

Prendre le temps de réfléchir, c'est bien ! Mais **attention à la date de fermeture du serveur** ! Le dernier jour est souvent encombré, et un incident n'est jamais à exclure. Mieux vaut donc faire son mouvement un peu à l'avance : la procédure Internet permet toujours de revenir sur ses choix... jusqu'à la fermeture du serveur !

Tête en l'air...

Ne pas oublier de rendre sa fiche de suivi syndical au SNUipp-FSU !

Inéat-exéat Comment procéder ?

► Etablir votre demande d'exéat pour le département que vous souhaitez quitter. Joindre à votre courrier les certificats justificatifs appuyant votre demande (certificat de vie commune, Pacs, fiche familiale d'état civil, contrat de travail du conjoint,...) et les demandes d'inéat que vous allez formuler (*voir lettres type sur notre site*).

► Etablir votre ou vos demandes d'inéat pour le ou les départements que vous souhaitez intégrer. Joindre également à votre dossier votre demande d'exéat ainsi que les certificats justificatifs appuyant votre demande. Envoyer le tout à l'Inspection Académique via la voie hiérarchique (votre IEN)

► Envoyer le tout à votre syndicat, le **SNUipp-FSU**, un dossier comprenant les doubles de vos demandes d'inéat-exéat ainsi que vos justificatifs. Le rôle des délégués du personnel est de veiller à ce que toutes ces opérations soient effectuées selon les règles en vigueur dans le département. **N'hésitez pas à leur demander conseil. Transparence et équité sont les valeurs portées par le SNUipp-FSU.**

► Penser à conserver un double, pour vous, de tous ces courriers.

Circonscription de St ETIENNE AU MONT

Condette ; Equihen Plage ; Hesdigneul les Boulogne ; Isques ; Le Portel ; Outreau ; St Etienne au Mont ; St Léonard

Circonscription de ST OMER 1

Acquin Westbecourt ; Affringues ; Alembon ; Alquines ; Audinethun ; Audrehem ; Avroult ; Bainghen ; BayenghemlesSeninghem ; Blendecques ; Blequin ; Boisinghem ; Bomy ; Bonningues les Ardres ; Bouquehault ; Bouvelinghem ; Clercques ; Cléty ; Coulomb ; Coyecques ; Dennebroeucq ; Elnes ; Escoeuilles ; Esquerdes ; Fauquembergues ; Hallines ; Haut Loquin ; Helfaut ; Herbinghen ; Hocquinghen ; Journy ; Ledinghem ; Licques ; Longuenesse ; Lumbres ; Merck St Lievin ; Nielles les Blequin ; Ouve Wirquin ; Pihem ; Quercamps ; Rebergues ; Remilly Wirquin ; Renty ; St Martin d'Hardinghen ; Sanghen ; Seninghem ; Setques ; Surques ; Thiembronne ; Vaudringhem ; Wavrans sur l'AA ; Wismes ; Wisques ; Wizernes ; Zudausques

Circonscription de ST OMER 2

Ardres ; Autingues ; Balinghem ; Bayenghem les Eperlecques ; Bresmes ; Eperlecques ; Houlle ; Landrethun les Ardres ; Louches ; Mentque Nortbecourt ; Moringhem ; Moulle ; Nielles les Ardres ; Nordausques ; Nort Leulinghem ; Rodelinhem ; St Martin au Laert ; Saint Omer ; Salperwick ; Serques ; Tatinghem ; Tilques ; Tournehem sur la Hem ; Zouafques

Circonscription de SAINT POL

Ambricourt ; Anvin ; Aubrometz ; Auchy les Hesdin ; Amerval ; Auxi le château ; Averdoint ; Avondance ; Azincourt ; Bailleul les Pernes ; Bailleul aux Cornailles ; Bealencourt ; Beaumetz les Aire ; Beauvoir Wavans ; Beauvois ; Bergueneuse ; Bermicourt ; Blangerval Blangermont ; Blangy sur Ternoise ; Blingel ; Boffles ; Bonnierres ; Boubers sur Canche ; Bouret sur Canche ; Bours ; Boyaval ; Brias ; Buire au Bois ; Buneville ; Cannetement ; Canlers ; Canteleux ; Caumont ; Conchil sur Canche ; Coupelle Neuve ; Coupelle vieille ; Crepy ; Crequy ; Croisette ; Croix en Ternois ; Dieval ; Eclimeux ; Ecoivres ; Embry ; Eps ; Equire ; Erin ; Febvin Palfart ; Fiefs ; Fillievres ; Flechin ; Flers ; Fleury ; Floringhem ; Fontaine les Boulans ; Fontaine les Hermans ; Fontaine l'étalon ; Fortel en Artois ; Fouflin Ricametz ; Framécourt ; Fresnoy ; Fressin ; Frevvent ; Fruges ; Galametz ; Gauchin Verloingt ; Gennes Ivergny ; Gouy en Ternois ; Grigny ; Guinecourt ; Haravesnes ; Hauteclouque ; Hericourt ; Herlincourt ; Herlin le Sec ; Hernicourt ; Hestrus ; Heuchin ; Hezecques ; Houvin Houvigneul ; Huclier ; Humeroeuille, Humieres ; Incourt ; Laires ; La Thieuloye ; Le Parcq ; Le Ponchel ; Ligny St Flochel ; Ligny sur Canche ; Linzeux ; Ligy ; Maisnil ; Maissoncelle ; Marquay ; Marest ; Matringhem ; Mencas ; Moncheux les Frevvent ; Monchel sur Canche ; Monchy Breton ; Monchy Cayeux ; Monts en Ternois ; Nedon ; Nedoncel ; Neulette ; Neuville au Cornet ; Noeux les Auxi ; Noyelle les Humieres ; Nunçq Hautecote ; Œuf en Ternois ; Ostreville ; Pernes ; Pierremont ; Planques ; Predefin ; Pressy ; Quoex haut Mesnil ; Radinghem ; Ramecourt ; Rebrevue sur Canche ; Rebrevuette ; Rimboval ; Roellecourt ; Rollancourt ; Rougefay ; Royon ; Ruisseauville ; Sachin ; Sains les fressin ; Sains les Pernes ; St Michel sur Ternoise ; St Pol sur Ternoise ; Senlis ; Sericourt ; Sibiville ; Sitracourt ; Tangry ; Teneur ; Ternas ; Tilly Capelle ; Tollent ; Torcy ; Tramecourt ; Troisveaux ; Vacquerie le Boucq ; Valhuon ; Vault ; Verchin ; Villers l'Hopital ; Vinclly ; Wail ; Wavrans sur Ternoise ; Willeman ; Willencourt

Circonscription de VENDIN LE VIEIL

Annay ; Billy Berclau ; Douvrin ; Harnes ; Hulluch ; Vendin le Veil